

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni le samedi 15 avril 2023, à la mairie de Bessières, 29 place du Souvenir, BESSIÈRES (31660), sous la présidence de Monsieur Cédric MAUREL, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : le vendredi 07 avril 2023. Affichage en mairie et distribution ce même jour, de l'ordre du jour, accompagné d'une note de synthèse et des documents annexes utiles à la préparation de la séance.

Présents :

Monsieur Cédric MAUREL, Maire – Madame Carole LAVAL – Monsieur Aäli HAMDANI – Monsieur Frédéric BONNAFOUS – Monsieur Anthony BLOYET - Madame Alexia SANCHEZ – Monsieur Julien COLOMBIES, adjoint(e)s au Maire.

Madame Véronique ANDREU – Monsieur Gérard CIBRAY – Monsieur Alexandre CHATAIGNER - Monsieur Michel FALCONNET - Madame Nathalie HERRANZ – Monsieur Benjamin HUC – Madame Marie-Line LALMI - Madame Françoise OLIVE, conseillers(ères) municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Pierre ESTRYPEAU à Monsieur Benjamin HUC – Madame Christel RIVIERE à Monsieur Cédric MAUREL.

Absent excusé :

Madame Souad ASMA – Monsieur Bernard BERINGUIER – Monsieur Jérôme BRIÈRE – Madame Sylvie BUIGUES – Madame Elisabeth CORDEIRO – Monsieur Ludovic DARENGOSSE - Madame Mylène MONCERET – Monsieur Benoît MUNOZ - Madame Marie-Hélène PEREZ – Madame Emilie PEZET.

Secrétaire de séance : Madame Alexia SANCHEZ.

Ont également assisté à la séance en tant que conseil, Madame Blandine COURDY, Cabinet du Maire et Madame Patricia MEESEMAN, Responsable du service des Finances.

- Composition légale du conseil municipal : 27
- Nombre de conseillers en exercice : 27
- Nombre de conseillers présents : 15
- Nombre de conseillers représentés : 2

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 12 heures 20 et procède à l'appel.

2023-38 FINANCES : Budget primitif 2023 – Budget annexe Cuisine centrale

Rapporteur : Monsieur le Maire

<u>ADOPTE</u>				
Votants : 17	Abstentions : 0	Exprimés : 17	Pour : 17	Contre : 0

Envoyé en préfecture le 20/04/2023

Reçu en préfecture le 20/04/2023

Publié le



ID : 031-213100662-20230415-DLCM2023_38-DE

Monsieur le Maire présente le budget annexe de la Cuisine centrale :

BP CUISINE CENTRALE 2023 – Proposition nouvelle

SECTION FONCTIONNEMENT					
Dépenses			Recettes		
Chapitre	Libellé	Montant	Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	587 850,00 €	013	Atténuation de charges	5 500,00 €
012	Charges de personnel	290 000,00 €	70	Produit des services	850 000,00 €
014	Atténuation de produit	0,00 €	73	Impôts et taxes	0,00 €
042	Dotations aux amortissements	20 000,00 €	74	Dotations Etat	200,00 €
65	Autres charges de gestion courante	1 100,00 €	75	Autres produits de gestion courante	1 500,00 €
66	Intérêts de la dette et ICNE	0,00 €	76231	Remboursement PAR AUTRES ORGANISMES	0,00 €
67	Charges exceptionnelles	4 000,00 €	76	Produits financiers	0,00 €
022	Dépenses imprévues 7.5% des dep réelles	8 883,50 €	77	Produits exceptionnels	1 000,00 €
68	Provisions	80 000,00 €	722/042	Travaux en régie	0,00 €
			002	Excédent fonct - Aff° 1068 :	133 633,50 €
TOTAL		991 833,50 €	TOTAL		991 833,50 €

SECTION INVESTISSEMENT					
Dépenses			Recettes		
Chapitre	Libellé	Montant	Chapitre	Libellé	Montant
			001	EXCEDENT INVESTISSEMENT	42 987,88 €
RAR	Restes à réaliser dépenses	0,00 €	RAR	Restes à réaliser recettes	13 672,00 €
21	Somme disponible aux investissements	76 659,88 €	10	FCTVA	0,00 €
040	Intégration des travaux en régie	0,00 €	1068	Affectation du résultat	0,00 €
			040-041	Dotations aux amortissements	20 000,00 €
TOTAL		76 659,88 €	TOTAL		76 659,88 €

ENTENDU L'EXPOSÉ DE MONSIEUR LE MAIRE ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **ADOpte** le budget primitif 2023 du budget annexe de la Cuisine centrale, comme présenté ci-dessus ;
- **DONNE MANDAT** à Monsieur le Maire ou à son représentant(e) pour l'application de la présente décision et la signature de toutes les pièces et avenants s'y rapportant ;
- **MENTIONNE QUE** la présente délibération est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.

Ainsi fait et délibéré en Mairie,
les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, le Maire,

Cédric MAUREL



Certifié exécutoire,
les formalités de publicité ayant été effectuées
le :
et la délibération ayant été reçue en Préfecture
le :

Envoyé en préfecture le 20/04/2023

Reçu en préfecture le 20/04/2023

Publié le



ID : 031-213100662-20230415-DLCM2023_38-DE